

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

L'extension des voies ferrées en Suisse. — La ligne de Martigny à Chamonix. — De Martigny à Turin. — Funiculaire au lac Champey. — La vallée de la Kander et le Lac Bleu. — La ligne de Louèche à Kandersteck — Lignes diverses des Cantons de Fribourg et de Berne. — Hommage à la Suisse.

Le développement des lignes de chemin de fer en Suisse prend des proportions toujours croissantes. On dirait que plus les difficultés accumulées dans un pays aussi accidenté sont grandes, plus les ingénieurs les recherchent et s'appliquent à les vaincre par les tracés les plus pittoresques et les travaux d'art les plus hardis.

Nous trouvons, à ce sujet, des renseignements très intéressants dans la *Revue polytechnique* de Genève. C'est surtout dans la vallée du Rhône que le nombre des lignes nouvellement construites ou tout au moins projetées est le plus considérable.

La ville de Martigny, située sur la Dranse, au coude accentué que forme en ce point la vallée du Rhône pour s'élever au cœur du Valais, présente, au point de vue des communications ferrées, une situation des plus privilégiées. Martigny, en effet, n'est pas loin de Saint-Maurice, où se prolonge l'extrême pointe du bassin du lac de Genève, et où viennent se souder les voies qui longent les deux rives du Rhône, en un seul tronçon.

Placée à la pointe de l'éperon que projette vers le sud le massif de l'Oberland Bernois, la coquette cité constitue un centre dont les rayons vont aboutir à Turin par le col Ferret, à Chamonix par le Chatelard, et plus tard, dans l'Oberland Bernois à la merveilleuse vallée de la Kander, par les chemins de fer projetés de Louèche à la Gemmi.

Dans un avenir prochain aussi, sans doute, Martigny sera relié directement à Genève, à travers le Chatelard, par la grande ligne projetée Paris-Mont-Blanc-Italie.

Ce n'est pas tout, Martigny est encore à l'entrée des vallées de Bagnes et d'Entremont, qui conduisent par Orsières au Grand Saint-Bernard. Déjà les habitants ont obtenu la concession d'une ligne montant jusqu'à Orsières, au débouché du val Ferret, à 882 mètres d'altitude ; le devis est de 4.760.000 francs, soit de 253.000 francs par kilomètre.

Ce sera alors un grand pas de fer accompli vers le Grand Saint-Bernard ; la route est longue de Martigny à l'Hospice pour les touristes n'utilisant que les moyens de locomotion naturels, car il y a onze heures de marche ; ce ne sera plus qu'une excursion accessible à tous quand on pourra prendre le train jusqu'à Orsières, où l'on arrivera frais et dispos pour monter ensuite pédestrement et allègrement jusqu'à la cantine de Proz, dominée par les glaciers du Mont-Velan et de là gravir les multiples lacets de la Grande-Combe pour atteindre l'Hospice où nous attend toujours un bon gîte et le meilleur accueil.

La ligne principale, qui est celle du Martigny-Chatelard, prend en réalité son origine à Vernayaz, au bord du Rhône, puis elle s'engage dans la vallée du Trient, où l'on rencontre

ces séjours, tant estimés des touristes, de Salvan, Finhaut, Tête-Noire et Valoreine ; le tracé côtoie la belle route carrossable avant d'atteindre le col des Montets, qu'elle traverse par un tunnel de 1.100 mètres de longueur à l'altitude maximum de 1.386 mètres ; au delà du tunnel, la ligne va se souder à la section française du chemin de fer de Martigny à Chamonix.

On sait que les deux équipes française et suisse, opérant chacune de leur côté, et avançant l'une vers l'autre, se sont rencontrées, au début de l'année courante, ouvrant ainsi une nouvelle porte d'accès, à travers la chaîne des Alpes, entre les deux pays.

La construction de ce tunnel a donné lieu à de grandes difficultés, d'ailleurs imprévues, par suite de la présence de larges failles qui déversaient dans l'ouvrage des torrents d'eau, rendant tout travail impossible, au moment de la fonte des neiges. Ce n'est donc que dans la saison des plus grands froids que l'on put pousser les travaux, dont la durée s'est prolongée pendant trois ans, et les dépenses se sont élevées à 3 millions, au lieu du modeste million qui avait été prévu dans le devis primitif.

Cet ouvrage présente, en outre, cette particularité intéressante qu'on y a ménagé une route à piétons, pour permettre aux habitants du hameau de Valoreine, de se rendre facilement pendant l'hiver à Chamonix, au lieu de traverser à ciel ouvert le col des Montets qui est parfois recouvert de neige sur 7 mètres d'épaisseur, pendant la mauvaise saison.

La ligne projetée de Martigny à Turin passera par Orsières, puis suivant le val Ferret, qui se déroule au pied de la chaîne du Mont-Banc, du côté de l'Italie, atteindra Courmayeur et Morgex, pour se diriger sur Turin par Lillaz, Cuorgne et San-Mauricio. Cette ligne, d'une longueur de 155 kilomètres partant de Martigny à la cote de 469 mètres, s'élève à l'altitude de 1.800 mètres sur le col Ferret pour redescendre finalement à la cote de 325 mètres, qui est celle de Turin. La ligne sera construite à double voie normale et la traction, cela va sans dire, se fera au moyen de l'énergie électrique.

La ligne de Martigny à Orsières, dont nous avons parlé plus haut, constituerait le premier tronçon de cette grande voie ferrée, mais, en outre, une autre concession a déjà été demandée pour établir un chemin de fer funiculaire qui partant de la station d'Orsières à 917 mètres s'élèverait à 1.481 mètres, jusqu'au Signal, pour desservir la jolie station de Champéry, établie sur le bord d'un lac tranquille encadré de belles forêts de sapins.

En suivant le chemin de fer du Simplon au delà de Martigny, on arrive à la ville de Louèche, voisine de la station des bains du même nom, pour laquelle d'importants projets de communications ferrées sont également à l'étude et sur le point d'être mis à exécution.

La station de Louèche, sur le Rhône, est à deux heures de voiture du village où sont établis les bains si fréquentés des étrangers, pendant la saison d'été. Il était tout naturel, et on peut même s'étonner qu'on ne s'en soit pas préoccupé plus tôt, de relier par une voie ferrée la station de la grande ligne à une localité aussi importante que Louèche-les-Bains. C'est d'ailleurs l'un des projets qui sont actuellement élaborés.

La nouvelle voie remonterait nécessairement la vallée de la Dala qui vient se buter au fond contre la muraille de la Gemmi dont la paroi s'élève à pic sur une hauteur de plus de 500 mètres. Louèche-les-Bains est assis au fond de ce cirque qui n'a d'issue que vers le sud où coule la Dala, au

piéd de la chaîne du massif de l'Oberland Bernois, dont le prolongement à l'est forme la base gigantesque de ces majestueux et admirables glaciers d'où émerge, dans son voile de neige immaculé, la merveilleuse et blanche Jungfrau.

On ne peut passer de la vallée du Rhône au plateau de l'Oberland que grâce au chemin en lacets qui a été creusé dans le flanc de la Gemmi par les soins des gouvernements de Berne et du Valais. C'est une voie aérienne, tracée avec un art parfait, dont les courbes reviennent sur elles-mêmes, en se superposant et même quelquefois présentent des saillies en encorbellement sur les contours inférieurs. On atteint ainsi le bord du plateau et le lac de Daube ; puis on traverse un véritable désert dans un chaos énorme de rochers, jusqu'à ce que l'on arrive au-dessus de la vallée de Gastern où l'on descend par une large route tracée à travers de superbes bois de sapins. En bas se trouve Kandersteck, à l'entrée de la vallée de la Kander, qui est certainement l'un des plus beaux joyaux du merveilleux écrin de l'Oberland Bernois.

La route de Kandersteck aboutit à Spiez, dont le gracieux promontoire s'avance dans le lac de Thoune ; de là on est proche d'Interlaken, si merveilleusement assise entre ce premier lac et le lac de Brienz, et en face de la Jungfrau encadrée par ces deux géants des Alpes que sont le Mönch et le Breithorn.

Je ne connais pas de sites plus admirables et qui laissent une impression plus profonde et plus suave que ceux traversés dans le parcours de cette voie exceptionnellement pittoresque, suivant le cours torrentueux de la Kander et laissant apercevoir par les échancrures des vallées transversales les sommets neigeux de glaciers Bernois.

C'est dans cette vallée de la Kander, à 15 minutes de la route, que se trouve le Lac Bleu, vrai saphyr enchâssé dans l'émeraude des verts sapins et le rubis foncé des hêtres. On s'engage dans un chemin ombragé, plein de mystères, et brusquement, au bout d'une allée toute enguirlandée de feuillages ensoleillés, apparaît la nappe azurée du lac ; puis soudain, sur ses eaux unies, glisse la balancelle conduite par une fée ravissante et blanche comme la blanche Jungfrau ; son sourire vous invite à la suivre sur les eaux limpides, si transparentes que, malgré la grande profondeur, on aperçoit distinctement sur le fond de sable, doré, les plus fins coquillages à côté des sapins géants, qui ont sombré là quelque soir d'orage et qui depuis y dorment du sommeil des siècles, dans leur écorce cristallisée. C'est une réalité féérique qui dépasse les rêves de l'imagination la plus féconde et la plus poétique.

Le lecteur trouve sans doute que nous nous lançons dans des digressions à perte de vue ; il n'en est rien, car nous venons simplement de décrire la ligne de Louèche à Kandersteck qui fait partie des projets en préparation. Ledit chemin de fer sera à crémaillère, à une seule voie de 1 mètre de largeur. La ligne de 18 kilomètres de longueur traversera la Gemmi par un tunnel de 1.700 mètres, aboutissant au lac de Daube ; elle se dirigera alors sur Kandersteck à travers le chaos du désert, respectant autant que possible, il faut l'espérer, les aspects saisissants et pittoresques de ce passage vraiment sensationnel.

Enfin, une troisième ligne est projetée de Louèche à la Saulste.

Il faut citer encore dans le canton du Valais le projet de construction du chemin de fer électrique à voie étroite Monthey-Champéry-Morgins et le chemin de fer funiculaire qui doit monter du Bouveret au lac Taney.

Un nouvel accès sera encore ouvert de la vallée du Rhône dans l'Oberland, par l'exécution d'un projet de voie ferrée qui, partant de Sion, ira rejoindre la grande ligne de Montreux-Oberland, par le col du Sanetsch qui s'ouvre au pied du glacier des Diablerets, à travers les sites si pittoresques des Alpes Fribourgeoises et Bernoises.

Aujourd'hui, si l'on veut passer du Bouveret, terminus de la ligne française, à Villeneuve, sur la rive suisse opposée, il

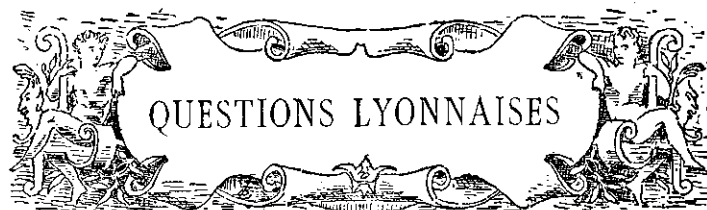
faut prendre le bateau ou remonter jusqu'à Saint-Maurice pour redescendre à Villeneuve par le chemin de fer du Simplon, en doublant une boucle de 25 kilomètres. Bientôt on ira directement du Bouveret à Villeneuve et inversement, par voie ferrée, traversant le large estuaire que forme le fond du lac. La ligne de 5,8 kilomètres de longueur, passera par Noville, station intermédiaire, et atteindra la gare du Bouveret, après avoir franchi le Rhône sur un superbe pont de 100 mètres d'ouverture.

Des Avants, situés à 935 mètres au-dessus de Montreux, un chemin de fer de montagne à simple adhérence doit s'élever jusqu'au Moléson, le Righi de la Suisse occidentale dont le sommet atteint 2.005 mètres ; la ligne, passant en tunnel sous le Cape-au-Moine, aura une longueur de 25.100 kilomètres et nécessitera des ouvrages d'art aussi variés que nombreux, pour atteindre le terminus situé à 15 mètres seulement au-dessous du sommet extrême.

Nous citerons encore les projets de la ligne du Sepey à Ormont-Dessus, du funiculaire Chaumont-Neuchâtel, sur les flancs des montagnes du Jura qui bordent le lac ; enfin dans le canton de Fribourg, la ligne de Bulle-Fribourg par Fervagny et les chemins de fer régionaux à traction électrique de Fribourg à Plaufayou et à Heiteried.

On voit quelle activité déploient nos voisins de la Suisse pour sillonner leur merveilleux pays de voies de communication rapides et mettre ainsi en valeur les richesses inépuisables de leurs sites incomparables. C'est un exemple qui devrait être suivi par ceux qui président aux destinées de nos beaux départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, où se trouvent également de si jolis coins, de si pittoresques séjours que l'on connaît à peine et qui, faute d'organisation, sont pratiquement inaccessibles. Admirez les Suisses, mais surtout imitez-les, pour notre plus grand bien et la plus grande prospérité de nos régions Alpestres de la Suisse et du Dauphiné.

DARYMON.



L'HYGIÈNE DANS LA CONSTRUCTION

INSTALLATIONS NOUVELLES A LYON

Les hygiénistes sont souvent fort gênants pour le constructeur et plus d'un architecte de nos confrères a eu maintes fois l'occasion de pester contre leurs exigences.

Il faut leur reconnaître cependant le mérite d'avoir, par leurs plaintes constantes, leurs craintes et leurs cris de détresse, suscité dans l'industrie et dans l'art du bâtiment des recherches, des efforts et des résultats d'une utilité incontestable.

Les progrès accomplis dans la science de l'habitation ont été considérables depuis que la question hygiénique est devenue primordiale.

Que de vieilles bâtisses incommodes, aux murs lézardés et minés, aux couloirs sombres et humides, aux logements tristes et malsains, n'existeraient pas encore si la raison d'hygiène n'avait présidé à leur destruction !

Cependant les spécialistes en la matière n'eussent jamais été que de grands destructeurs s'il n'avait surgi fort à propos autour d'eux, une série de matériaux, de produits et d'articles nouveaux venant justifier et compléter leur œuvre d'as-

sainissement. C'est la gloire en effet de nos inventeurs et de nos industriels d'avoir pu placer à temps, auprès du pic du démolisseur, une quantité abondante de produits nouveaux permettant de réédifier aisément et confortablement, sur les ruines voulues, les constructions modernes que nous admirons tous.

Jamais peut-être, à aucune autre époque, l'art de bâtir ne s'est enrichi de si nombreuses et de si précieuses découvertes.

Comparez les matériaux employés de nos jours avec ceux mis en œuvre il y a seulement cinquante ans ! C'est à peine si quelques-uns subsistent encore !

Aujourd'hui, le ciment armé, le fer, l'acier, les briques de silico-calcaire, le verre armé, les dalles lumineuses, les escaliers de verre, les peintures laquées, les opalines, les marmorites, les carrelages comprimés, les agglomérés de liège, de sciure, etc., etc., remplacent (avec quelle aisance et avec quel profit !) les pierres, les moellons, les pans de bois, les briques de terre, le verre à vitres, les papiers de tentures, les marches de pierre, le marbre même et tous les matériaux habituels de jadis.

Est-ce un mal ! Qui pourrait le prétendre ?

Je suis bien attaché aux choses du passé, mais comment ne pas être tenté par ces maisons nouvelles où tout respire la propreté, le confortable, l'hygiène et la clarté.

Chaque ville, chaque pays, s'efforce maintenant d'accroître son bien-être et d'améliorer la santé publique. Notre grande cité lyonnaise ne reste pas, heureusement, en arrière de ce colossal mouvement. Ne la citait-on pas, dernièrement, comme étant la première grande ville où venaient d'être construits des escaliers tout en verre ! C'est bien là, je crois, marcher de l'avant pour l'application des produits nouveaux.

Elle n'en restera pas là, me dit-on, dans ses innovations, car nous allons avoir bientôt, comme dans quelques grandes capitales, des lavabos, water-closets et urinoirs souterrains, c'est-à-dire que tout ce qu'il y a de plus moderne et de plus hygiénique parmi tous les matériaux sera employé dans ces établissements. Mon informateur me parle de revêtements d'une seule pièce, sans joints, à l'aide de plaques d'opaline de plus de 12 mètres de superficie, sortant des creusets de Saint-Gobain ! J'ai regardé avec étonnement mon interlocuteur, mais je dois avouer qu'il ne m'a pas surpris. Rien ne me surprend plus de la part des industriels du bâtiment.

Je les ai vus réussir trop d'audacieuses tentatives pour douter un seul instant de l'heureux résultat d'un plus grand effort de leur part.

Nos aurons donc prochainement, je l'espère, si notre Municipalité sait s'inspirer des principes de ces hardis novateurs, des installations souterraines faites avec les produits les plus nouveaux et répondant le mieux aux desiderata que nous venons d'exprimer.

Nos édiles auront ainsi enrichi Lyon de constructions éminemment propres et hygiéniques et encouragé en même temps, par l'application de ces matériaux, les recherches méritantes de ceux qui travaillent pour le bien-être commun.

UN VIEIL ARCHITECTE.

LES GRANDS TRAVAUX LYONNAIS

PROJET D'EMPRUNT DE 34 MILLIONS

Le Maire de Lyon vient de déposer au Conseil municipal un projet d'emprunt de 34 millions pour l'exécution de grands travaux d'édilité.

Voici quelle serait l'application de cette somme, d'après les évaluations faites par les différents services :

1° Abattoirs et Marché aux bestiaux.

Construction :	13.428.400	
A déduire le budget inscrit sur le crédit inscrit au budget 1907 :	4.896.400	
Reste à prévoir :	8.532.000	8.532.000
Acquisition supplémentaire de terrains :	400.000	
Mise en état de viabilité des voies aux abords :	450.000	
Ouverture et élargissement du chemin des Ballonières et raccordement avec le P.-L.-M. :	700.000	
Total :	10.082.000	

2° Ponts.

Reconstruction du pont de l'Hôtel-Dieu :	1.800.000	
Reconstruction du pont la Feuillée :	1.000.000	
Construction du pont de l'Homme de la Roche :	260.000	
Total :	3.060.000	

3° Bâtiments scolaires.

Lycée, terrain et construction :	4.524.326	
A déduire moitié à charge de la Ville :	2.262.163	
Reste :	2.262.163	2.262.163
Ecole primaire supérieure du 6 ^e arrondissement :	751.428	
15 écoles et groupes scolaires divers, y compris mobilier :	6.218.789	
Total :	9.232.380	

4° Bâtiments divers.

Bâtiments des gardes du Parc, moins le crédit de 40.000 francs inscrit au budget de 1907 :	48.200	
Orphelinat municipal de garçons, moins le crédit de 85.900 francs inscrit au budget de 1907 :	328.100	
Four crématoire :	264.730	
Achèvement du Conservatoire de musique :	150.000	
Amélioration de l'entrepôt des douanes :	100.000	
Usine pour l'incinération des immondices :	2.300.000	
Grosses réparations aux édifices publics et communaux :	2.094.569	
Construction d'une morgue :	70.000	
Total :	5.355.599	

5° Améliorations de voirie.

Mise en état de viabilité des voies publiques aux abords de la gare des Brotteaux, moins le crédit de 400.000 francs inscrit au budget de 1907 :	400.000	
Prolongement de la rue Jacquard :	148.000	
Elargissement de la rue des Tables-Claudienne :	236.000	
Prolongement du cours Charlemagne, moins le crédit de 97.000 francs inscrit au budget de 1907 :	135.000	
Ouverture d'une rue entre le quai Perrache et le cours Charlemagne :	46.000	
Mise en état de viabilité de l'avenue de Saxe prolongée :	1.780.000	
Elargissement de la rue Saint-Pothin :	220.000	
Total :	2.965.000	

6° Service des eaux.

Dépenses totales, déduction faite du crédit de 100.000 francs inscrit au budget de 1908. Total :	1.980.000	
--	-----------	--

7° Dépenses diverses.

Erection du monument Gaileton :	80.000	
Subvention à l'Université pour l'agrandissement de sa bibliothèque :	20.000	
Consolidation des rochers situés au-dessus du jardin des Chartreux. Solde de la dépense :	270.000	
Construction d'urinoirs et de latrines publiques :	76.340	
Total :	446.340	

8° Imprévus des projets ci-dessus et travaux divers à déterminer.

Total :	878.681	
---------	---------	--

Nous regrettons bien vivement que la Municipalité n'ait pas compris dans l'emprunt les frais afférents à la transformation du quartier de la rue Moncey.

Il aurait été intéressant de prévoir cette amélioration si utile à tous points de vue et tant de fois réclamée.

Il est certain que la réfection de cette partie de la ville s'impose d'une façon absolue et qu'il serait grand temps de songer à faire disparaître ces vieilles masures pour donner de l'air et de la lumière dans cette agglomération malsaine, tout en embellissant le quartier populeux de la Guillotière, qui a droit, comme les autres, aux faveurs municipales.

Les dépenses indispensables à cette œuvre de salubrité publique seraient, d'ailleurs, beaucoup plus justifiées que quelques autres inscrites au programme des travaux.

Nous espérons donc que nos édiles sauront s'inspirer de ces considérations et réclameront l'inscription d'un crédit pour réaliser les desiderata de la population intéressée.

SINÉD.

LE SALON

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

INAUGURATION

L'inauguration officielle de la vingt et unième Exposition de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts a eu lieu, jeudi 20 février, à 2 heures, au Palais Municipal du quai de Bondy, sous la présidence de l'éminent architecte de la nouvelle Sorbonne, M. Henri-Paul Nénot, membre de l'Institut, président de la Société des Artistes français.

On remarquait M. Lutaud, préfet du Rhône ; M. le général Galliéri ; M. Herriot, maire de Lyon ; M. Pradel, président du Tribunal de commerce ; M. Cacaud, secrétaire général de la Préfecture ; M. Lecomte du Nouy, délégué de la Société des Artistes français ; un grand nombre de notabilités du monde des lettres, des arts, du haut commerce.

En recevant M. Nénot et les autorités, M. Félix Bauer, président de la Société, entouré des membres des Comités et du Jury, a prononcé une allocution dans laquelle, après avoir remercié les principaux invités d'avoir bien voulu relever cette cérémonie de leur présence, il a constaté la vitalité toujours croissante de la Société et aussi la bonne tenue générale de l'Exposition.

En parcourant les diverses salles, nous avons pu vérifier par nous-mêmes que cette dernière constatation était parfaitement fondée. Rarement, en effet, l'Exposition avait présenté un plus satisfaisant ensemble.

Nous consacrerons, comme d'habitude, aux œuvres exposées, une suite d'études que la place dont nous disposons ne nous permet pas de commencer aujourd'hui.

BANQUET

Le soir, le banquet traditionnel réunissait, dans les salons Berrier et Milliet, membres et invités de la Société : la présence de M. Nénot avait attiré un grand nombre d'architectes : MM. Porte, Desjardins, Tony Grnier, Meysson, Thoubillon, Richard, Rogniat, Baure, Chomel, Despierre, Giroud, etc. ; M. Cox, directeur du Musée historique des tissus ; MM. Coste-Labaume, Martial Paufligue, D^r Dor, D^r Gros, Sicard, Favre, le Bureau et de nombreux artistes de la Société.

Au champagne, M. Bauer prend la parole. Il souhaite la bienvenue aux invités. Il remercie de sa présence le délégué de la Société des Artistes Français, qui a pu voir que les Lyonnais savent bien faire les choses. La Société, fondée en 1887, atteint sa majorité cette année. Elle a la bonne fortune de voir l'inauguration de son Salon présidée par M. Nénot,

l'auteur de tant d'œuvres remarquées. Chez M. Nénot, l'homme de cœur ne le cède en rien à l'artiste. En 1870, âgé de dix-sept ans, il s'engageait pour défendre la patrie envahie et méritait la médaille militaire pour sa belle conduite sur le champ de bataille du Bourget.

M. Bauer salue les représentants des autorités, de la Chambre de commerce, la presse ; il félicite ses collègues du Comité de la bonne organisation du Salon, puis porte la santé de M. Nénot.

M. Lecomte du Nouy apporte aux artistes lyonnais l'expression des sentiments d'affection de la Société des Artistes français, gardienne de la tradition et des études classiques qui sont la base de tout progrès artistique.

C'est ensuite M. Nénot qui prend la parole. L'illustre artiste est le causeur le plus spirituel, le plus attachant que l'on puisse entendre. Avec un laisser-aller plein de distinction et de grâce, il parle de l'art français. La suprématie artistique est peut-être la seule que l'on ne puisse nous contester. Soyons-en fiers, car c'est un beau fleuron à notre couronne.

M. Nénot, qui a beaucoup vu et qui sait merveilleusement raconter, cite quelques anecdotes pour montrer quelle haute idée on a, à l'étranger, de notre supériorité artistique. Le combattant de 1870 se devine chez lui, lorsqu'il raconte une visite qu'il fit à Berlin en 1882. Il sut très finement montrer à l'aimable Allemand qui le recevait ce qu'est l'esprit français. M. Nénot, devant une colonne faite avec nos canons, rappela que nous avons la colonne Vendôme, et que cette colonne possède, elle, une allure artistique que les Allemands n'ont pu donner à la leur.

Cette causerie soulève à chaque instant des applaudissements des convives. M. Nénot boit à la Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

M. Bauer, aux applaudissements de tous, offre à M. Nénot une médaille d'honneur de la Société.

Puis, M. Gaillard, conseiller de préfecture, a, dans un discours très littéraire, exalté le sentiment de l'Art français, et la soirée s'est terminée en de très animées conversations, çà et là coupées par des chansons, dont les interprètes étaient accompagnés au piano par Clovis Terraire, aussi bon musicien qu'excellent peintre.

LE FONCTIONNEMENT

DU COMITÉ CONSULTATIF DE RÈGLEMENT AMIABLE

des Entreprises de Travaux publics

Un arrêté du Ministre des travaux publics, en date du 8 février 1908, détermine les détails d'organisation et de fonctionnement du Comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics, dont nous avons annoncé la création dans notre numéro du 1^{er} janvier dernier.

Il stipule que ce Comité se réunit, sur la convocation du Président, toutes les fois que les besoins du service l'exigent. Sont convoqués à toutes les séances, outre les membres du Comité, les directeurs de l'Administration centrale du Ministère des travaux publics.

Les dossiers des affaires sur lesquelles le Comité est appelé à délibérer sont envoyés au président par les soins de l'Administration centrale, avec un bordereau du dossier et, s'il y a lieu, une note explicative. Ces dossiers sont enregistrés par le secrétaire sur un registre spécial, au fur et à mesure de leur arrivée.

Le président désigne le rapporteur chargé de l'examen préalable de chaque affaire et lui en adresse le dossier.

Après un examen sommaire par le rapporteur, et sur ses propositions, le Comité détermine toutes les mesures d'information qui lui paraissent nécessaires pour l'instruction de l'affaire, les pièces ou mémoires à produire, les vérifications

complémentaires à effectuer, etc. Il fixe les dates auxquelles seront convoqués les ingénieurs ou agents de l'Administration qui ont pris part à la conduite ou au règlement de l'affaire, ainsi que l'entrepreneur ou le fournisseur. L'entrepreneur ou le fournisseur, à qui les convocations sont adressées par lettres recommandées, au moins quinze jours à l'avance, peut se faire assister par un avocat ou un conseil, ou se faire représenter par un mandataire, toutes personnes dont les noms auront été préalablement indiqués au secrétaire du Comité.

Après l'accomplissement de ces mesures d'instruction et la déposition de toutes les personnes que le Comité juge nécessaire d'entendre, un nouvel exposé de l'affaire est fait par le rapporteur, et le Comité arrête ses conclusions.

Ces conclusions sont formulées dans un avis motivé qui est adressé par le président du Comité au Ministre des travaux publics.

L'avis du Comité est un document d'ordre intérieur. Il est envoyé au Ministre des travaux publics, puis retourné au secrétariat et classé dans ses archives ; il ne peut être maintenu au dossier administratif, soit en minute, soit en copie ; au cas où l'affaire deviendrait contentieuse, il ne doit être ni produit ni utilisé.

Le Comité ne peut délibérer valablement que lorsque quatre de ses membres au moins sont présents à la séance. Les questions sont résolues à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

BANQUET

DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE LYON ET DE LA FÉDÉRATION DE L'EST ET DU SUD-EST

Ce n'était pas seulement le plaisir de se rencontrer entre collègues du Bâtiment qui réunissait, le jeudi 27 février, plus de trois cents convives dans les salons Berrier et Milliet ; c'était le désir unanime de témoigner, dans une grandiose manifestation, les sentiments de gratitude qu'éprouvent les entrepreneurs de Lyon et les Chambres syndicales adhérentes à la Fédération, à l'égard du très dévoué M. Berlie, dont l'activité, l'intelligence et le zèle éclairé ont porté la Chambre syndicale lyonnaise, pendant ses trois années de présidence, à un degré de prospérité qu'elle n'avait pas encore atteint.

Une affluence inaccoutumée, la présence du préfet du Rhône et du Maire de Lyon et de nombreuses notabilités de l'industrie et du commerce lyonnais donnaient à cette fête un rare éclat. La Commission d'organisation du Banquet s'était à merveille acquittée de sa tâche et le coup d'œil était vraiment imposant.

Aux accents de la *Marseillaise*, brillamment enlevée par l'excellente Fanfare des Peintres-Plâtriers, qui s'est fait entendre à diverses reprises pendant le repas, les invités pénétrèrent dans la salle et viennent prendre place aux côtés de M. Berlie, président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est ; ce sont : à sa droite : MM. LUTAUD, préfet du Rhône ; Auguste ISAAC, président de la Chambre de commerce ; PORTE, président de la Société Académique d'Architecture ; Martial PAUFIQUE, membre de la Chambre de commerce ; THOUBILLON, vice-président du Syndicat des architectes ; VILLERET, vice-président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est ; DUBUISSON, architecte ; V. BUTIN, trésorier de la Fédération et de la Chambre syndicale ; H. DUMONT, président de l'Auxiliaire ; SANTU, architecte ; SAPANET et BÉNASSY, juges au Tribunal de commerce ; RAFFENOT, RIBAYRON, BÉRAUD, DUBAYLE, conseillers-prud'hommes ; GAGNEU, directeur de l'Auxiliaire ; CORNILLON, ingénieur des mines. — A sa gauche : MM. Edouard HERRIOT, maire de Lyon ; COCHET, premier vice-président de la Chambre syndicale ; BORNAREL, président d'honneur de la Fédéra-

tion de l'Est et du Sud-Est ; REYNIER, juge au Tribunal de commerce, représentant M. PRADEL empêché ; SÉON, deuxième vice-président de la Chambre syndicale ; PROST, vice-président de la Fédération régionale ; LAFOSSE, secrétaire de la Fédération régionale ; GILLE, PENELLE ; RICHARDY, architecte ; VICTOR, juge au Tribunal de commerce ; QUAK, avocat à la Cour d'appel ; GONNOT, secrétaire général de la Chambre syndicale ; les présidents et délégués des Chambres syndicales adhérentes à la Fédération ; puis MM. P. DEVAUX, sculpteur ; L. BARDEY, peintre décorateur ; E. CANQUE, GRÉPAT, FLACHAT, etc., etc.

Quand le champagne pétillait dans les coupes, M. C. BERLIE prononce le discours suivant, dont les passages essentiels sont chaleureusement applaudis :

Messieurs, l'absence regrettée de M. PÉTAVIT, le nouveau président de la Chambre syndicale lyonnaise des Entrepreneurs, me confère l'honneur, aussi apprécié que redouté, de prendre la parole devant cette nombreuse assemblée de collègues, et devant les hautes autorités qui ont bien voulu l'honorer de leur présence.

C'est avec une profonde satisfaction, doublée d'un orgueil bien légitime pour notre groupement syndical, que je salue respectueusement M. le Préfet du Rhône et M. le Maire de Lyon, qui ont bien voulu en personne prendre place à notre banquet. Ils nous donnent ainsi une marque de bienveillance dont vous sentez comme moi toute la valeur. Nous sommes heureux d'avoir auprès de nous les plus hauts représentants des Pouvoirs publics dans notre département et dans notre cité ; il est permis d'espérer que mieux ils nous connaîtront, plus ils se rendront compte que nous faisons tous nos efforts pour mériter leur précieuse attention.

J'ai reçu des lettres d'excuse de MM. SOULÉ, président de la Fédération Nationale, PRADEL, notre distingué président du Tribunal de commerce, qui, pris ce jour par un dîner officiel, a bien voulu, en nous exprimant tous ses regrets, se faire représenter par M. REYNIER, auteur d'une étude sur l'apprentissage, que nous avons tous appréciée ; BRUNARD, député du Rhône ; BOULLAY, président honoraire de notre Fédération ; BRIZON, ancien président du Tribunal de commerce ; MALLÉ et PÉHU, de l'Union Architecturale ; Auguste LUMIÈRE, Joanny PEY, notre ami JEAN-LAMBERT, Alexandre REY, directeur de la *Construction Lyonnaise*, PASCALON, CLERMONT et RIBOUD, architectes, CHACHUAT, notaire conseil de la Fédération, SOULIER et SOLLE, nos dévoués conseillers prud'hommes ; les présidents des Chambres syndicales de Bourgoin, Cannes, Clermont-Ferrand, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Trept, Tournus, Vienne.

Si nous avons à regretter ces absences, nous avons par contre l'honneur d'avoir parmi nos convives :

M. ISAAC, l'éminent président de la Chambre de commerce, universellement connu par sa haute compétence et son infatigable dévouement à défendre les intérêts qui lui sont confiés ; M. le Président de la Société Académique d'Architecture, président de la Commission des récompenses ; M. le Vice-Président du Syndicat des Architectes ; MM. DUBUISSON, SANTU et RICHARDY, qui ont bien voulu accepter notre invitation, après nous avoir prêté leur concours le plus désintéressé dans l'étude de notre projet de désaffectation du quartier de l'Hôtel-Dieu ; M. PAUFIQUE, un des membres influents de la Chambre de commerce ; M. CORNILLON, ingénieur des Mines.

Je salue également : notre sympathique ami, M. BORNAREL, président du Tribunal de commerce de Villefranche et président honoraire de notre Fédération ; nos collègues, M. DUMONT, président de l'Auxiliaire, ancien juge au Tribunal de commerce ; nos juges actuels, MM. VICTOR, BÉNASSY et SAPANET.

Je n'aurais garde d'oublier nos conseillers prud'hommes, MM. DUBAYLE, RAFFENOT, RIBAYRON et BÉRAUD, qui se sont toujours acquittés de leur charge ingrate avec une conscience et un dévouement sans limite.

Qu'il me soit permis de féliciter également les présidents et délégués des Chambres syndicales d'Anney, Annonay, Besançon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Dijon, Dôle, Givors, Grenoble, Lons-le-Saunier, Mâcon, Moulins, Neuville, Nevers, Roanne, Valence, Villefranche, qui ont bien voulu, après notre Assemblée de la Fédération, assister à notre banquet.

C'est aussi avec le plus grand plaisir que je vois, au milieu de nous M. GAGNEU, directeur de l'Auxiliaire.

Après avoir rendu un hommage mérité à nos invités, j'ai un autre devoir à remplir comme président de la Fédération, et une dette de reconnaissance comme président de la Chambre lyonnaise envers notre ami QUAK, avocat à la Cour d'appel, notre éclairé conseil, qui a si bien compris son rôle syndical, qu'il use de son talent pour concilier toujours, sans se soucier de ses intérêts personnels ; j'adresse aussi mes remerciements à notre secrétaire général, M. GONNOT, qui personnifie dans notre Chambre le savoir, le travail, le dévouement.

La presse quotidienne a plus particulièrement droit, cette année, à notre gratitude ; vous avez encore présents à la mémoire les grands projets dont, récemment encore, je vous ai entretenus : nous devons reconnaître que les polémiques, aussi vives que bien intentionnées, auxquelles ces projets ont donné lieu dans nos grands organes lyonnais, ont toujours été empreintes de la plus loyale et de la franche courtoisie. Mais, que de toutes les félicitations bien sincères que j'adresse aux rédacteurs instruits et consciencieux de nos grands quotidiens, une bonne part revient à nos journalistes techniques, toujours si dévoués, M. Olivier THÉODORE, administrateur de la *Construction lyonnaise*, qui ne sait rien refuser à notre Chambre syndicale, et M. TALLINS, du *Bâtiment du Sud-Est*, le dévoué défenseur de nos entrepreneurs de la région.

Si le banquet auquel nous prenons part a si bien réussi, nous le devons à M. BARDOT, qui a présidé à son organisation, et à MM. GAYETTI, CHAPEAUX, GRÉPAT fils et BUTTIN fils, qui l'ont vaillamment secondé.

Ces messieurs ont droit à toutes nos félicitations, et je suis heureux de les leur adresser, au nom de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, au nom de notre Chambre syndicale et de nos invités.

La Fanfare des Peintres-Plâtriers qui, toujours en progrès, nous prête son concours chaque année, a droit, ainsi que son dévoué président, M. TERNISSIER, à tous nos remerciements et à tous nos éloges.

Messieurs, je vous ai dit tout à l'heure que l'absence du président de notre Chambre syndicale m'imposait l'honorable et périlleuse obligation de prendre la parole à sa place. Je le fais comme président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, et comme président honoraire de la Chambre lyonnaise.

Notre Fédération a apporté sa part contributive à l'utile manifestation syndicale de Bordeaux. Vous avez pu lire, dans notre Bulletin fédéral, tous les vœux émis après de longues séances dans ce Congrès national, que présidait avec tant d'autorité et de savoir le distingué et dévoué président de la Fédération Nationale, M. SOULÉ.

Des vœux ? peuvent se dire quelques amis : toujours des vœux, mais sont-ils suivis d'effet ?

Oui, ils le sont, et je vous dois quelques renseignements à ce sujet. Le 18 février dernier, le bureau de la Fédération Nationale, dont je suis vice-président, était convoqué en séance ordinaire. Le lendemain, 19 février, nous étions reçus par M. BARTHO, Ministre des travaux publics, auquel nous n'avions plus que des remerciements à adresser, parce que nous avions reçu satisfaction en ce qui concernait les vœux formulés à Bordeaux ; en effet, M. le Ministre nous a déclaré qu'à cet égard, et pour tout ce qui relevait des travaux publics, il avait envoyé des circulaires relatives à l'application de la loi sur l'arbitrage, à l'audition des entrepreneurs par les Commissions avant qu'ils ne soient écartés des adjudications, au versement des cautionnements dans une caisse publique de la localité habitée par l'entrepreneur, au maintien des concours pour les travaux spéciaux.

Enfin, le Ministre nous a assuré qu'il ferait le nécessaire pour favoriser, dans chaque région, l'établissement de tarifs uniques qui seraient élaborés par des Commissions composées d'ingénieurs, d'architectes et d'entrepreneurs.

Vous voyez, Messieurs, qu'à part quelques questions réservées parce qu'elles n'étaient pas étudiées à fond, et dont nous avons cependant conféré quelques instants, nous n'avions, comme je vous le disais tout à l'heure, qu'à remercier M. le Ministre, qui nous avait devancés en sanctionnant de son autorité une partie des vœux exprimés à Bordeaux.

Nous avons, dans la même matinée, rendu visite au Ministre du travail, M. VIVIANI, et l'avons entretenu des retraites ouvrières que nous voudrions voir étendre à tous les petits patrons ; d'autre part, nous avons abordé cette grave question de l'aggravation des risques des accidents du travail.

Sur ce dernier point, M. le Ministre, qui avait connaissance de la remarquable conférence faite par notre collègue VILLEMEN, sur les médecins marrons et les procédés employés par eux, nous

a promis d'user de toute son autorité pour faire cesser cette exploitation du patronat. Je vous engage très vivement à lire, dans le prochain numéro de notre Bulletin, un article du journal *le Temps*, que je fais reproduire et qui vous dévoilera les secrets professionnels de certains prétendus hommes de l'art qui ne craignent pas de déshonorer le corps médical auquel ils appartiennent... par les apparences.

Je ne veux pas affaiblir le plaisir mêlé de dégoût que vous éprouverez à cette lecture en vous faisant connaître le procédé ingénieux employé par notre collègue pour dévoiler ces médecins malhonnêtes enseignant l'art de simuler les conséquences de chutes fictives, et distribuant des pourboires pour recueillir une clientèle véreuse. Vous lirez, et vous serez édifiés.

Il nous restait à rendre visite à M. CRUPPI, Ministre du commerce, auquel nous avons parlé de l'apprentissage et de la loi de 1900, réglementant la durée de travail des adultes. M. le Ministre a bien voulu nous assurer que cette loi serait très prochainement modifiée, puisqu'elle constituait une entrave à l'apprentissage dans les usines et ateliers. Nous avons quitté le Ministre après lui avoir exposé nos vues relatives au recrutement des apprentis, à leur instruction technique et manuelle, vues que j'ai exposées personnellement au Congrès de Bordeaux et que vous ont fait connaître nos journaux syndicaux.

Ce que je tiens à constater, c'est que nos Ministres nous ont écoutés avec beaucoup d'attention et d'intérêt, et qu'il appartient à nos Chambres syndicales d'étudier sans relâche toutes les questions économiques intéressant nos industries et de montrer à nos gouvernants que nous sommes des hommes de progrès, conscients de nos devoirs, et disposés à leur apporter notre collaboration dans l'étude de ces questions, sans autre préoccupation que celle du bien général de notre beau pays.

Nos présidents de Chambre de la Fédération trouveront peut-être que je leur demande beaucoup de travail, mais il faut qu'ils soient bien convaincus qu'une Chambre n'est viable qu'autant qu'elle rend des services à ses syndiqués et à la Fédération tout entière. D'ailleurs, tous l'ont compris. Augmentons notre puissance par le nombre, faisons cesser les petites rivalités, formons des Chambres homogènes et bien disciplinées, et notre armée de la Paix et du Travail sera toujours écoutée, parce que ses desiderata n'iront jamais à l'encontre du Progrès et de la Liberté.

Il me reste, maintenant, puisqu'en l'absence de M. PÉTAVIT, votre nouveau président, j'ai l'honneur de remplir son rôle, à vous parler de notre importante Chambre lyonnaise.

Bien que notre groupement soit en progrès, il me semble que ce progrès pourrait être encore plus accentué, et si une fin de banquet ne prédisposait à l'indulgence, si j'accomplissais rigoureusement mon devoir, je devrais vous signaler l'indifférence et l'apathie syndicale d'un certain nombre de nos entrepreneurs. Mais ce sujet mérite d'être traité dans une autre enceinte, et j'aime mieux me rappeler de suite que je dois des compliments à nos présidents de groupe et à notre Conseil. C'est grâce à leur sagesse que nous avons pu traverser sans orage l'année 1907 ; tant que nous procéderons comme nous l'avons fait, qu'avant tout conflit nous accepterons la discussion avec de véritables ouvriers, les grèves deviendront de plus en plus rares, car nos collaborateurs se convaincront de plus en plus que nos intérêts sont communs, et que le devoir des uns comme des autres est de pratiquer l'entente cordiale.

Un dernier mot, Messieurs, au sujet du grand projet de désaffectation de l'Hôtel-Dieu. Beaucoup ont vu dans ce projet une utopie ; les dissidents, comme les adeptes, ont obtenu, dans nos journaux locaux, pour leurs appréciations, l'honneur de la première page. Que d'erreurs se sont commises ! Je me garderai de les relever toutes ; c'est ainsi que le lit d'hôpital, évalué à 4.000 francs dans les installations modernes, est porté à 12.000 dans certaines évaluations ; n'a-t-on pas dit encore que la chapelle, œuvre du XVII^e siècle, devait disparaître sous le pic des démolisseurs et ne serait point remplacée dans le nouvel hôpital ? Que les sœurs devaient être remplacées par des laïques ? Autant d'inexactitudes !

On a parlé encore de spéculations offertes aux entrepreneurs ! Voulez-vous me dire quelle est l'affaire qui n'est pas une spéculation, c'est-à-dire dans laquelle on ne risque de réaliser des gains ou de subir des pertes ? Toutes en sont là. Le seul but que j'ai poursuivi était d'assurer et de garantir les intérêts de nos syndiqués, tout en écartant les initiatives aussi intéressées que compromettantes. J'ai voulu réserver à notre Chambre syndicale la gloire d'avoir été première dans l'élaboration d'un projet, qui sera tout à son honneur s'il est exécuté par elle.

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 7 au 28 Février 1908

LYON

- Rues Vendôme et Vauban.* — Bâtiments industriels. — Propr., Société des automobiles Peugeot. — Arch., M. Vernon.
- Rue Roquette, 16.* — Atelier. — Propr., M. Rodarie fils.
- Rue de la Part-Dieu, 94.* — Hangar. — Propr., M. Auguste Blaise.
- Rue Constant, angle rue Duclos.* — Maison. — Propr., Mme Micha. — Arch., M. Pinet.
- Rue Alfred-de-Musset.* — Maison. — Propr., M. Duret. — Arch., M. Pinet.
- Route de Vienne, 11.* — Atelier. — Propr., MM. Cazot frères.
- Avenue Félix-Faure, 4.* — Atelier. — Propr., M. Mogniat.
- Chemin Saint-Denis-de-Bron, 116.* — Maison. — Propr., M. Berthon.
- Avenue Félix-Faure, 149.* — Hangar. — Propr., M. Jacquignon. — Arch., M. Thoubillon.
- Rue des Macchabées, 9.* — Maison. — Propr., M. Girod. — Entrep., M. Trayaud.
- Rue Vendôme, 143.* — Hangar. — Propr., M. Riboulon. — Entr., M. Fessetaud.
- Chemin des Quatre-Maisons, 81.* — Maison. — Propr., M. Puthoux. — Arch., M. Cumin.
- Place Dumas-de-Loire, 10.* — Hangar. — Propr., MM. Picolet et Cie
- Rue Vieille-Monnaie, 13.* — Maison. — Propr., Mme Rampon. — Entrep., M. Sautour.
- Rue Ravat.* — Hangar. — Propr., M. Favre.
- Rue Saint-Eusèbe, 15.* — Hangar. — Propr., M. Guillot-Pinque.
- Rue Cyrano, 27.* — Maison. — Propr., M. Dubost. — Arch., MM. Lacombe et Supier.
- Avenue Berthelot, 38.* — Maison. — Propr., M. Michallon. — Arch., M. Escoffier.
- Chemin des Culattes, 127.* — Hangar. — Propr., M. Roux-Spitz.
- Rue Bellecombe, 108.* — Hangar. — Entrep., M. Planchat.
- Chemin de la Scaronne, 16 bis.* — Maison. — Propr., M. Tournier. — Entrep., M. Lavergne.
- Rue Sainte-Anne-de-Baraban, 4.* — Maison. — Propr., MM. Sclève frères. — Arch., M. Cadet.
- Rue des Cerisiers, 12-14.* — Deux maisons. — Propr., M. Ramuet.
- Grande rue de la Guillotière, 132.* — Propr., Mme Thomas. — Arch., M. Bouilhères.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 14 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. — 1^{er} lot. Cylindrage à vapeur des chaussées des chemins de grande communication et d'intérêt commun à l'aide de rouleaux d'un poids de 17 à 20 tonnes, à raison de 0,18 la tonne kilométrique. Montant, 99.000 fr. A valoir, 5.000 fr. Total, 104.000 fr. Cautionnement, 1.800 fr. — 2^e lot. Cylindrage à vapeur des mêmes chemins à l'aide de rouleaux d'un poids de 14 à 17 tonnes, à raison de 0,18 la tonne kilométrique. Mont., 95.400 fr. A val., 4.600 fr. Tot., 100.000 fr. Caut., 1.800 fr. — 3^e lot. Cylindrage à vapeur des mêmes chemins à l'aide de rouleaux d'un poids de 14 à 17 tonnes, à raison de 0,18 la tonne kilométrique. Mont., 75.600 fr. A val., 4.400 fr. Tot., 80.000 fr. Caut., 1.400 fr. 4^e lot. Chemin de grande communication n° 1 (embranchement des Marrouniers à Fontaines). Construction de trottoirs et établissement de rigoles pavées sur la commune de Fontaines-sur-Saône, entre le pont de Combes et le chemin rural n° 13, sur une longueur de 260 mètres. Mont., 2.119 fr. 25. A val., 80 fr. 75. Tot., 2.200 fr. 5^e lot. Chemin de grande communication n° 4. Construction et réfection de trottoirs et rigoles pavées dans la traverse du bourg de Villechenève. Mont., 2.971 fr. 75. A val., 228 fr. 25. Tot., 3.200 fr. Caut., 120 fr. — 6^e lot. Chemin de grande communication n° 2 bis. Remplacement des caniveaux par un pavage en pavés d'échantillon, entre le pont de Serin et le pont de la gare de Vaise, à Lyon. Mont., 8.741 fr. 94. A val., 258 fr. 05. Tot., 9.000 fr. Caut., 300 fr. — 7^e lot. Chemin de grande communication n° 11 bis. Etablissement d'une chaussée en pavés d'échantillon, sur une longueur de 473 mètres, entre la place de la Cité et la rue Sainte-Marie, sur Villeurbanne. Mont., 28.576 fr. 07. A val., 3.423 fr. 93. Tot., 32.000 fr. Caut., 950 fr. — 8^e lot. Chemin de grande communication n° 13 bis. Transformation des rigoles actuelles en rigoles en pavés d'échantillon et remplacement des bordurettes de trottoirs par des bordures neuves, dans le quartier de la Bussière, à Oullins. Mont., 7.574 fr. 70. A val., 425 fr. 30. Tot., 8.000 fr. Caut., 250 fr. — 9^e lot. Chemin de grande communication n° 17 bis. Construction, sur la commune d'Oullins, d'une canalisation en béton de ciment, d'une longueur totale de 231 mètres, entre la rue du Bac et le Rhône, en empruntant la rue Pierre-Baudin. Mont., 6.554 fr. 82. A val., 545 fr. 18. Tot., 7.100 fr. Caut., 250 fr. — 10^e lot. Chemin de grande communication

n° 17 bis. Construction de deux tronçons d'égout en béton de ciment, sur une longueur de 648 mètres, dans la traverse du bourg de Pierre-Bénite. Mont., 14.127 fr. 14. A val., 872 fr. 86. Tot., 15.000 fr. Caut., 500 fr. — 11^e lot. Chemin de grande communication n° 17 bis. Construction de rigoles pavées sur béton et établissement de bordures de trottoirs, dans la traverse du bourg de Vernaison. Mont., 2.709 fr. 20. A val., 290 fr. 80. Tot., 3.000 fr. — 12^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 7. Entretien et grosses réparations pour deux années, du 1^{er} janvier 1908 au 31 décembre 1909, sur la commune de Lyon. Mont., 1.705 fr. 60. A val., 294 fr. 40. Total, 2.000 fr. — 13^e lot. Ch. d'int. comm. n° 7. Entret. et grosses répar. pour deux années, du 1^{er} janvier 1908 au 31 décembre 1909, sur la circonscription de Villeurbanne. Mont., 7.926 fr. A val., 1.074 fr. Total, 9.000 fr. Caut., 200 fr. — 14^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 45. Entretien et grosses réparations pour deux années, du 1^{er} janvier 1908 au 31 décembre 1909, sur la circonscription de Villeurbanne. Mont., 3.219 fr. 40. A val., 580 fr. 60. Tot., 3.800 fr. — Les devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés à la Préfecture du Rhône (3^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Avis. — Cette adjudication des travaux d'entretien des chemins, qui devait avoir lieu le 14 mars, est reportée au 21 mars.

Rhône. — Vendredi 20 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 7 « de Saint-Just à Saint-Simon ». Reconstruction d'un mur de soutènement et d'un mur de clôture. Travaux évalués à la somme de 1.582 fr. 30. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 28 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Chemin vicinal de grande communication n° 12 bis, de Lyon à Heyrieu, avenue Berthelot. Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain formant délaissé et appartenant au département située le long de l'avenue Berthelot, à l'angle du boulevard des Hirondelles. Cette parcelle, de forme triangulaire et qui sert actuellement de gare pour entrepôt de matériaux, est à l'état de sol naturel; elle a une contenance de 380 mètres carrés, 36 décimètres carrés. La mise à prix est fixée à la somme de 9.509 fr. L'adjudication sera prononcée en faveur du plus fort et dernier enchérisseur, après l'extinction des trois bougies consécutives, sans enchère. Chaque enchère sur la mise à prix précitée ne pourra être moindre de 100 fr. Toute personne qui voudra concourir à l'adjudication devra être munie d'un récépissé de M. le Trésorier-Payeur général du département, constatant le versement d'un cautionnement de 500 fr. Aucune déclaration de command ne sera admise, si elle n'est faite dans les conditions indiquées au cahier des charges. — Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dont il s'agit et le plan des lieux sont déposés à la préfecture 3^e division, 1^{er} bureau, où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 15 mars, 11 h. — *Mairie de Giron.* — Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Giron à Belleudoux. Construction sur 1.398 m. 55. Montant, 16.808 fr. 56. A valoir, 1.191 fr. 44. Total, 18.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, par M. Fontaine, agent voyer d'arrondissement à Nantua, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Ain. — Mercredi 18 mars, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 14. Construction entre Montanges et le Moulin des Pierres, au territoire de Montanges, sur une longueur de 2.104 m. 16. Terrassements, établissement de la chaussée et construction de 11 aqueducs et d'un mur de soutènement. Estimation, 26.169 fr. 32. A valoir, 330 fr. 68. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 17. Construction entre la gare de Polliat et la place publique sur une longueur de 554 m. 1^{re} partie. 12.797 fr. 20, 2^e partie. Estimation, 17.137 fr. 17. A valoir, 2.362 fr. 83. Cautionnement, 660 fr. Chaque concurrent sera tenu de présenter un certificat n'ayant pas plus de trois ans de date, délivré par un homme de l'art et présenté au visa de M. l'Agent voyer en chef, huit jours au moins avant l'adjudication. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, à la préfecture de l'Ain (3^e division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Ardèche. — Jeudi 19 mars, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Tournon.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin d'intérêt commun n° 37, de Saint-Martin-de-Valamas à Saint-Martial. Achèvement entre Saint-Martin-de-Valamas et le pont d'Eysse, sur 3.606 mètres. Montant, 35.839 fr. 85. A valoir, 6.160 fr. 15. Total, 42.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 70, d'Annonay au Rhône. Achèvement entre 6 k. et 7 k. 200, sur 1.192 m. Montant, 27.179 fr. 23. A valoir, 3.320 fr. 77. Total, 30.500 fr. Cautionnement, 950 fr. — 3^e lot. Monestier. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Riotord à Annonay. Construction entre Monestier et la croix de la Charousse (1^{re} partie), sur 2.028 m. Montant, 20.231 fr. 47. A valoir, 2.928 fr. 93. Total, 23.160 fr. 40. Cautionnement, 670 fr. — 4^e lot. Saint-Jean-Roure. Chemin vicinal ordinaire n° 7, dit de Saint-Martin. Construction entre Saint-Jean-Roure et la limite de Saint-Martin, sur 1.178 m. Montant, 23.966 fr. 86. A valoir, 3.433 fr. 14. Total, 27.400 fr. Cautionnement, 1.125 fr. — 5^e lot. Saint-Péray. Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Saint-Péray à Saint-Romain-de-Jerps. Construction entre Saint-Péray et le col de Pény (2^e partie), sur 2.959 m. Montant, 51.430 fr. 67. A valoir, 6.559 fr. 32. Total, 58.000 fr. Cautionnement, 1.700 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur et agent-voyer d'arrondissement. Renseignements au bureau de M. l'ingénieur et agent-voyer, rue Thiers, 13, à Tournon.

Ardèche. — Samedi 21 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin d'intérêt commun n° 43. Elargissement entre les bornes kilométriques 11 k. 2 et 13 k. 2, sur une longueur de

2.028 m. 50. Montant, 19.178 fr. 94. Somme à valoir, 3.210 fr. 06. Total de la dépense, 22.200 fr. Cautionnement, 640 fr. Frais d'adjudication, 72 fr. — 2^e lot. Commune d'Aubenas. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Construction entre la route nationale n° 104 et le chemin vicinal ordinaire n° 17, sur une longueur de 562 mètres. Montant, 21.890 fr. 85. Somme à valoir, 2.909 fr. 15. Total de la dépense, 24.800 fr. Cautionnement, 700 fr. Frais d'adjudication, 75 fr. — 3^e lot. Commune de Gluiras. Chemin vicinal ordinaire n° 6. Construction entre le ruisseau de l'Homme et Avertoux, sur une longueur de 2.439 m. 70. Montant, 24.551 fr. 02. Somme à valoir, 4.448 fr. 98. Total de la dépense, 29.000 fr. Cautionnement, 800 fr. Frais d'adjudication, 82 fr. — 4^e lot. Commune de Saint-Martin-le-Supérieur. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction entre le chemin d'int. commun n° 13 et le ravin de la Croze, sur une longueur de 1.303 mètres. Montant, 28.393 fr. 50. Somme à valoir, 4.006 fr. 50. Total de la dépense, 32.400 fr. Cautionnement, 1.050 fr. Frais d'adjudication, 85 fr. — 5^e lot. Commune de Saint-Maurice-d'Ibie. Chemin vicinal ordinaire n° 11. Construction entre Chardenas et le chemin d'intérêt commun n° 53, sur une longueur de 2.531 mètres. Montant, 30.322 fr. 89. Somme à valoir, 3.677 fr. 11. Total de la dépense, 34.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. Frais d'adjudication, 95 fr. — 6^e lot. Commune de Saint-Vincent de Durfort. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Construction entre les Ollières et le chemin vicinal ordinaire n° 3, sur une longueur de 1.341 mètres. Montant, 22.052 fr. 46. Somme à valoir, 2.547 fr. 54. Total de la dépense, 24.600 fr. Cautionnement, 740 fr. Frais d'adjudication, 78 fr. — Renseignements à la préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Dimanche 15 mars, 2 h. — *Mairie d'Aubagne.* — Construction d'un groupe scolaire. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 23 mars, 2 h. — *Mairie de Châtillon-sur-Seine.* — Hospice de Châtillon-sur-Seine. Construction de pavillons annexes. 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonnerie. Montant, 21.990 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, carrelages. Montant, 5.250 fr. Cautionnement, 170 fr. — 3^e lot. Charpente. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 110 fr. — 4^e lot. Couverture et zincage. Montant, 5.250 fr. Cautionnement, 170 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 4.800 fr. Cautionnement, 160 fr. — 6^e lot. Serrurerie, gros fers. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 330 fr. — 7^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 3.450 fr. Cautionnement, 110 fr. — 8^e lot. Plomberie, canalisation d'eau et appareils d'hygiène. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Eugène Guénou, architecte, à Châtillon-sur-Seine. Dépôt des soumissions le jour de l'adjudication, avant 1 h. 1/2 du soir. — Renseignements au bureau du receveur de l'hospice.

Drôme. — Dimanche 8 mars, 2 h. — *Mairie de Beaurières.* — Construction d'une canalisation d'eau. Montant, 5.400 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa par M. Bouteille, architecte à Luc-en-Diois. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Mercredi 11 mars, 3 h. — *Sous-préfecture de Die.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Barnave. Chemin n° 2. Construction d'un pont sur le chemin de Barnavette et des abords, sur 343 m. Montant, 1.200 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Saône. — Jeudi 12 mars, 2 h. — *Mairie de Vesoul.* — Travaux communaux. 1^o Mise en état de la rue du Durgeon. Montant, 400 fr. — 2^o Canal-égout, rue du Champs-de-Foire (côté Est). Montant, 9.500 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Samedi 14 mars, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Adduction d'eau. Jonzier-Epagny. Adduction et distribution d'eau potable (auteur du projet, M. Espiussas, agent-voyer, à Saint-Julien). Montant, 34.186 fr. 25. Somme à valoir, 7.288 fr. 75. Ensemble, 41.475 fr. Cautionnement, 2.000 fr. Un minimum de rabais sera fixé. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — Dimanche 15 mars, 3 h. — *Mairie de Courmoultier.* — Construction de logements de maîtres et création d'une 2^e classe maternelle. 1^{er} lot. Montant, 17.535 fr. 75. Cautionnement, 1.050 fr. — 2^e lot. Montant, 4.279 fr. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Montant, 1.663 fr. 55. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Duffour, architecte, 4, rue du Quartier-Général, à Montpellier.

Isère. — Dimanche 8 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Beaufort.* — Appropriation d'un immeuble en école maternelle. — 1^{er} lot. Démolition, maçonnerie. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 2.700 fr. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 3.350 fr. Cautionnement, 180 fr. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 2.650 fr. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 3.900 fr. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Serrurerie, Mont., 3.400 fr. — Cautionnement, 180 fr. — 7^e lot. Mobilier scolaire (réservé). — Visa par M. Allemand, architecte à Vienne. — Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

Jura. — Lundi 16 mars, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Commune de Grozon. Construction de caves à fromages. Dépense évaluée par le devis de M. Schacre, architecte, à Champagnole, à la somme de 12.786 fr. 16. A valoir, 446 fr. 67. Cautionnement, 425 fr. — 2^e lot. Commune de Chaux-des-Crotenay. Construction du chemin forestier de l'Etang des Perchets. Dépense évaluée par le service vicinal, à la somme de 25.354 fr. 85. A valoir, 1.570 fr. 96. Cautionnement, 800 fr. — 3^e lot. Commune de Marnoz. Adduction de la source de l'Isle. Dépense évaluée par le service des ponts et chaussées, à la somme de 22.294 fr. 45. A valoir, 590 fr. 83. Cautionnement, 500 fr. — 4^e lot. Chemin de grande communication n° 31, de Salins à Ranchot. Fourniture de matériaux d'entretien dans la forêt de Chaux. Dépense évaluée par le service vicinal à la somme de 4.5 fr. 80. A valoir, 4 fr. 20. — 5^e lot. Commune de Crotenay. Construction d'une rigole pavée sur le chemin de grande communication n° 5. Dépense évaluée par le service vicinal à la somme de 940 fr. 01. A valoir, 59 fr. 99. Cautionnement, 50 fr. — En ce qui concerne les lots n° 4 et 5, le bureau sera composé du sous-préfet ou de son représentant et de deux mem-

bres du Conseil d'arrondissement. — Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Dimanche 15 mars, 11 h. — *Mairie de Meylieu-Montrond.* — Association syndicale de défense de la rive droite de la Loire. Travaux de défense sur la rive droite de la Loire, sur une longueur de 200 mètres. Montant, 20.000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 600 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Betbeder, ingénieur des ponts et chaussées, avenue d'Alsace-Lorraine, à Montbrison.

Loire. — Dimanche 22 mars, 2 heures. — *Mairie de Bard.* — Travaux communaux. Construction d'un cimetière. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 22 mars, 2 h. — *Mairie de Tramayes.* — Travaux divers à l'hôpital. — 1^{er} lot. Construction d'une grille de buanderie et d'un hangar. Montant, 3.557 fr. 58. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Construction d'une canalisation d'alimentation et d'écoulement. Montant, 2.127 fr. 04. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Ministère de la Guerre. — Mardi 10 mars. — *Mairie de Besançon.* — Service du génie. Chefferie de Besançon. Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortifications pendant trois ou six années, de 1908 à 1913 inclus. — 1^o Place de Besançon et camp de Valdahon. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie, pavages, etc. Montant des travaux, 60.000 fr. — 2^e lot. Couverture en tuiles et ardoises, charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois. Mont., 40.000 fr. — 3^e lot. Couvertures métalliques, ferronnerie, serrurerie, quincaillerie, objets mobiliers en fer. Mont., 12.000 fr. — 4^e lot. Zinguerie, ferblanterie, cuivrie, plomberie, fontainerie, fumisterie et poèlerie. Mont., 10.000 fr. — 5^e lot. Vitrerie, peinture, tenture, godronnage et coalatissage. Mont., 8.000 fr. — 6^e lot. Couverture en tuiles, etc. Mont., 9.500 fr. — 7^e lot. Couverture en tuiles, etc. Mont., 1300 fr. — 8^e lot. Couvertures métalliques, etc. Mont., 5500 fr. — 9^e lot. Zinguerie, etc. Mont., 600 fr. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie de Besançon, place de l'Etat-Major, et chez le casernier du génie à Dôle (quartier Bernard), où on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies, au plus tard, le 22 février (midi). — Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Aujourd'hui, en matinée, dernière de *Mes-saline*. Le soir, *Carmen*, l'œuvre si chaudement colorée de Bizet. Demain, relâche. — Mardi, jour du mardi gras, pour les représentations de M^{lle} Lise Landouzy, *Manon*. — Mercredi, relâche. — Jeudi, les *Huguenots*.

CÉLESTINS Tous les jours, succès de la *Revue des Célestins* qui, de tous les spectacles actuels, est le plus féerique et le plus amusant. Comme il n'est si bon spectacle qui ne se termine, il est bon de prévenir le public que des aujourd'hui les représentations de la *Revue des Célestins* sont comptées. Il faut donc se hâter si l'on n'a point encore vu les défilés féeriques du Bois Blanc, des provinces et de l'armée anglaise.

NOUVEAU-THÉÂTRE Tous les soirs, *Le Tour du Monde à Pied*, pièce à grand spectacle, avec cinq actes, douze tableaux et cent cinquante costumes des maisons Landor et Pascaud, deux grands ballets, avec M^{lle} Blanche Dupré, première danseuse du théâtre de la Gaîté, et un intermède par une troupe d'Indiens Sioux, composée de douze Peaux-Rouges authentiques, dans leurs danses guerrières et leur attaque contre les trappeurs dans les Montagnes Rocheuses.

HORLOGE La *Réception de Péroulios*, vaudeville-bouffon en deux actes qui, pendant une heure et demie a provoqué de gros effets de rire. On acclame frénétiquement Joanyd, un des plus réputés chanteurs du jour dans de tendres mélodies, et d'entraînants refrains; les Quatre Braggars, sensationnelle attraction, et une troupe nombreuse et variée.

CASINO-KURSAAL Tous les soirs, dimanche et mardi-gras en matinée, *Ca grise*, qui vient d'être reprise avec un tableau nouveau, le « Caveau du Pingouin », le public lyonnais a applaudi chaleureusement tous les artistes dont il avait gardé un si sympathique souvenir et fait une véritable ovation à M^{lle} Foucher et à M. Casella, l'excellente comédienne et le charmant comique qui conduisent toujours avec tant de verve et d'entrain *Ca grise*! le grand succès actuel.

SCALA La revue locale et satirique, *C'est gentil d'être venu*, conserve toujours tous ses avantages et le public continue à applaudir tous les tableaux, nous rappelant un coin pittoresque de Lyon et des scènes amusantes interprétées par des artistes très applaudis en même temps que M^{lle} Clo d'Avril et M. Gérard les deux protagonistes de *C'est gentil d'être venu*, qui sera jouée dimanche et Mardi-Gras 3 mars, en matinée.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS Saison annuel palais du quai de Bondy, ouvert tous les jours de 9 à 5 heures. Entrée, 60 centimes. Vendredi, jour réservé, entrée 2 francs.

J'en ai fini, Messieurs, avec ce long exposé. Je m'excuse de vous en avoir imposé l'audition et je vous remercie de la bienveillante attention que vous m'avez accordée.

Avant de terminer, j'ai un devoir bien agréable à remplir, celui de vous inviter à lever vos verres en l'honneur de M. le Préfet du Rhône et de M. le Maire de Lyon; de MM. ISAAC, président de la Chambre de commerce; PRADEL, président du Tribunal; PORTE, président de la Société Académique d'Architecture.

Nous comprendrons dans ce même toast tous nos invités, et leur demanderons de choquer leurs coupes à la prospérité de la Chambre syndicale lyonnaise et de la Fédération, à l'union de notre grande famille du Bâtiment et au rétablissement de notre nouveau président, M. PÉTAVIT.

Cet éloquent discours est accueilli par des applaudissements enthousiastes, et, quand les témoignages de sympathie et de cordiale approbation se sont apaisés, M. COCHET, premier vice-président, prend à son tour la parole :

Messieurs, en l'absence de M. PÉTAVIT, M. BERLIE, notre président d'honneur, a souhaité la bienvenue à nos invités. Il ne me reste qu'une tâche, qu'il m'est fort agréable de remplir : celle de lui adresser, à la fin de son mandat, le public hommage que nous tenons à rendre à son dévouement.

Pendant les trois années qu'il a passées à la tête de notre Chambre, je peux dire sans exagération qu'il l'a fait marcher à pas de géants.

Nous n'étions, en 1905, guère plus de 500 membres, et nous sommes aujourd'hui près de 750. Ces chiffres sont éloquentes, Messieurs, et cette progression ne lui suffisait pas, ne le contentait pas, il aurait voulu et il voudrait encore que tous les patrons, tous sans exception, viennent se grouper avec nous.

Vous savez avec quelle amabilité il nous recevait à la Chambre, il ne voulait y voir ni gros ni petits patrons, il n'y recevait que des syndiqués, il n'y recevait que des amis.

Il a consacré tout son temps au développement de cette Chambre, il en a fait une Chambre puissante, une Chambre éclairée, une Chambre écoutée, il a su lui attirer toutes les sympathies.

Au nom de la Chambre syndicale, je vous remets, mon cher Président, cette médaille. Elle est bien modeste pour vous marquer notre reconnaissance, mais je sais que vous la garderez précieusement : c'est celle que nous décernons aux bons ouvriers, et elle vous rappellera plus tard la meilleure période de votre vie : celle où vous aurez pu faire le plus de bien.

Et, pour mieux accentuer tout ce que cet hommage a de bien sincèrement affectueux, M. Cochet, en remettant à M. Berlie l'écrin qui contient la médaille, lui donne une cordiale accolade.

C'est par une véritable ovation que l'assistance entière s'associe à ce témoignage si bien mérité de la reconnaissance de toute la corporation ; on sent que chacun veut faire comprendre à M. Berlie ses sentiments personnels d'estime, de cordialité et de gratitude. Puis, M. PENELLE s'approche et, tandis que l'on découvre la superbe œuvre d'art en bronze qui va être offerte, il s'exprime en ces termes :

Mon cher Président, à l'heure où, de par nos statuts, vous quittez la présidence de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, que vous avez si magistralement occupée pendant trois ans, vos amis, désireux de reconnaître les services par vous rendus, ont résolu de vous offrir un gage de leur estime et de leur reconnaissance, et j'ai reçu la délicate, mais bien agréable mission, de vous présenter ce bronze en leur nom et de vous prier de l'agréer.

La pensée synthétisée dans cette œuvre d'art est traduite en ces quelques mots : *Labor omnia regit*, le travail régit le monde. Cette saine et fière devise peut être la vôtre. Votre œuvre de trois années à la Chambre syndicale, comme d'ailleurs votre vie industrielle entière, n'en est que la constante application. Aussi vos collègues, pour déterminer leur choix, ont-ils été inspirés par la pensée et de donner satisfaction à l'artiste que vous êtes, à l'artiste qui a su si bien contribuer à relever le niveau de notre industrie du bronze à Lyon, et de montrer à leur président, le guide éclairé, le conseiller ami de tous les instants, qu'ils avaient compris la beauté sévère du caractère de sa vie.

Votre labeur, après avoir résolu bien des difficultés, a donné à notre Chambre un essor qui a attiré l'attention et la bienveil-

lance des Pouvoirs publics. Nous avons tout à espérer et de cette attention et de cette bienveillance.

Nos destinées, en même temps que les résultats acquis, ont été remis, par le choix judicieux de notre Conseil, en des mains prudentes et avisées, nous nous en félicitons. Nous nous souhaitons aussi que le pilote hardi qui a tenu la barre et conduit heureusement notre navire à travers les récifs et les écueils, pendant la tourmente du 1^{er} mai 1906, nous conserve l'appoint de cette expérience.

Veillez donc agréer, mon cher Président, le témoignage de l'estime reconnaissante de vos collègues. Il vous est offert de tout cœur : vous l'accepterez de même. Il vous rappellera nos luttes communes dans le passé, comme nous nous souviendrons, dans nos luttes à venir, de votre salutaire exemple, qui nous fera toujours dire : *Labor omnia regit*. Voilà la devise des entrepreneurs.

Permettez-nous, maintenant, mon cher Président, d'associer Mme C. BERLIE à l'honneur qui vous est fait, comme elle a été à la peine dans ses fonctions de maîtresse de la maison que vous avez si souvent désertée pour le bien de la cause syndicale. Nous vous prions de bien vouloir être notre interprète pour lui faire agréer et nos hommages les plus respectueux et ce modeste témoignage de reconnaissance.

On remet alors à M. le président Berlie un magnifique service en argent d'un travail très artistique. Aussi ému de cette délicate pensée que des chaleureuses ovations qui retentissent, M. Berlie remercie de tout cœur des précieuses sympathies qui lui sont témoignées ; il reporte le mérite des succès qu'a obtenus la Chambre syndicale et des appuis qu'elle a su conquérir, sur la collaboration si efficace des présidents de groupes, qu'il a toujours trouvés empressés à la seconder dans la marche en avant brillamment parcourue ; il exprime combien passionnant a été pour lui le labeur auquel il s'est consacré tout entier pendant ces trois années, à tel point qu'il ne saurait maintenant se passer de coopérer à l'œuvre commune, et il assure ses collègues qu'il ne leur épargnera pas plus que précédemment ses conseils, sa connaissance des affaires et son inaltérable dévouement.

En quelques mots empreints d'humour, M. QUAK, avocat-conseil de la Chambre, expose combien sa tâche s'est trouvée facilitée par l'esprit de conciliation du président ; toutes les affaires ont trouvé une solution amiable, satisfaisante pour tous ; et il souhaite qu'à l'avenir, son rôle soit, de la même façon, simplifié ; aussi tous les syndiqués trouveront-ils en lui, non pas un avocat, dont ils n'auront pas besoin, mais un conseiller et un ami.

M. ZANI, président de la Chambre syndicale de Besançon, apporte aux entrepreneurs de Lyon le salut cordial et confraternel des entrepreneurs du Doubs, et dit leur désir de voir l'éclat de leur fête prochaine rehaussé par la présence du Président de la Fédération. M. Berlie prend devant tous l'engagement de se rendre à cette pressante et cordiale invitation.

M. PORTE parle ensuite en ces termes, en qualité de président de la Société Académique d'Architecture :

Messieurs, vous avez fait l'honneur au Président de la Société Académique d'Architecture de lui adresser une invitation au banquet qui réunit la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon et la Fédération des Entrepreneurs de l'Est et du Sud-Est de la France. Je vous en remercie.

C'est avec le plus grand intérêt que nous suivons vos études, ayant pour but votre défense professionnelle, et vos efforts tendant à réunir en un seul faisceau toute la famille du Bâtiment.

La question si importante de l'apprentissage est aujourd'hui à l'ordre du jour, et nous voyons les Pouvoirs publics s'en préoccuper.

Redoublez d'efforts. Il y a là une question vitale. Sans apprentis, plus d'ouvriers. Alors, où irons-nous ? Pas même à l'art mécanique, car, là aussi, il faut apprendre.

Messieurs, soyez convaincus que nous marcherons d'accord avec vous sur tout ce qui sera fait pour avoir de bons ouvriers et aura comme résultat l'amélioration du sort de chacun.

Messieurs de la Chambre syndicale, je vois, à la tête de votre bureau, votre nouveau président, M. PÉTAVIT. Il y a longtemps que je le connais et l'apprécie. Qu'il me permette de lui adresser une gerbe de félicitations, qu'il voudra bien partager avec le nouveau bureau. A tous, j'envoie un affectueux souvenir.

Je ne saurais oublier M. BERLIE; il sait depuis longtemps le mal que je pense de lui : comme compensation, qu'il me permette de lui dire en quelle haute estime et amitié je le tiens.

Mais, je suis un peu long. Au nom de la Société Académique d'Architecture, que j'ai l'honneur de représenter, je lève mon verre à vos invités et à vous tous, Messieurs les Membres de la Fédération.

M. Auguste ISAAC, qui représente, comme président de la Chambre de commerce, les intérêts généraux du commerce lyonnais, félicite M. Berlie et la Chambre syndicale des Entrepreneurs du développement qu'elle a pris : il est convaincu de la grande utilité de groupements de cette nature et du rôle prépondérant qu'ils peuvent jouer dans la marche des affaires.

Les patrons, dit-il, ont enfin compris la tâche qui leur incombe de s'organiser et de ne pas rester isolés ; il rappelle à ce sujet la visite d'une délégation de l'Union textile, dont il faisait partie, à M. Loubet, alors président de la République ; et M. Loubet, en présence de ce groupement patronal, de s'écrier avec cette souriante bonhomie et ce léger accent bien connus : « Enfin, enfin, voilà donc des patrons qui comprennent ce qu'ils ont à faire et le rôle que l'association peut leur permettre de remplir dans le pays. » L'encouragement que donnait ainsi M. Loubet, un autre Président, M. Isaac en est bien persuadé, le donnerait avec un accent différent, mis non moins convaincu, parce que les Syndicats patronaux peuvent largement contribuer à la prospérité du pays. Il existe deux doctrines économiques : l'individualisme et le socialisme ou mise en commun des initiatives, des bonnes volontés, des intelligences, des connaissances professionnelles pour la défense, non d'intérêts mesquins, mais des intérêts généraux ; la Chambre syndicale des entrepreneurs a su mettre en pratique la doctrine de l'association, et, en même temps, se montrer respectueuse de l'individualisme, qui consiste à reconnaître un chef. Ce chef, qu'a su être M. Berlie, il convient de féliciter ses collègues de l'avoir discerné et choisi. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de ce qu'il a su réaliser : un des précédents orateurs, modifiant la devise *Labor omnia regit*, avait pu dire de M. Berlie : *IL omnia regit*, et M. Isaac ne craint pas d'ajouter : *interiora et exteriora* ; en effet, l'influence de M. Berlie est considérable à l'extérieur, puisqu'il a su intéresser à son œuvre les Pouvoirs publics, dont les représentants assistent à ce banquet ; et M. Isaac ne s'en étonne nullement, et se plaît à proclamer son affabilité, sa puissance de travail, la force de son argumentation pour gagner à la cause syndicale, et jusqu'au charme qui tempère l'expression de volonté de son regard.

Voici comment, à son tour, s'exprime M. REYNIER, juge au Tribunal de commerce, représentant le Président empêché :

Monsieur le Président, Messieurs, en me déléguant l'honneur de représenter le Tribunal de commerce à ce magnifique banquet, M. le président PRADEL m'a chargé de vous exprimer, avec ses sincères remerciements pour votre aimable invitation, le vif regret qu'il avait éprouvé de n'avoir pu l'accepter pour lui-même.

Messieurs, l'exercice des fonctions de juge consulaire conduit à la pratique du vieil adage : « Bien écouter, parler peu ! »

Il vient de m'être donné, ici même, de satisfaire à la première de ces deux obligations, et je suis sous le charme des belles et intéressantes choses qui viennent de nous être dites, avec tant d'éloquence. Je vous ferai maintenant le plaisir d'obéir au deuxième terme du précepte, et je vous dirai seulement et simplement les raisons particulières qui m'ont fait accepter avec joie votre cordiale hospitalité.

C'est, tout d'abord, qu'elle m'offrait l'occasion d'exprimer publiquement à M. le président BERLIE la vive reconnaissance que lui a vouée la Chambre syndicale de l'Ameublement pour l'inté-

rêt qu'il lui a plu de témoigner à l'œuvre de « la Mutuelle de l'Apprentissage », qu'elle a organisée.

Et qu'il me permette un aveu : En fondant la Mutuelle de l'Apprentissage, ma crainte était grande que la déception des maigres résultats ne suivit de près le rêve d'avoir fait quelque chose d'utile.

Mais les encouragements sont venus. Le premier a été le vôtre, Monsieur le Président !

Vous avez bien voulu nous affirmer que l'œuvre était viable et qu'elle méritait d'être continuée.

Venues d'un homme dont l'active intelligence, la connaissance approfondie des questions professionnelles et des besoins corporatifs modernes sont universellement estimées, ces réconfortantes paroles nous ont donné pleine confiance.

Soyez-en remercié !

Messieurs, j'espérais retrouver, au milieu de vous, M. le président BRIZON.

Je regrette son absence qui me prive du plaisir de saluer respectueusement le maître vénéré qui, avec la bienveillance que vous lui connaissez tous, m'initiait, il y a quelques années, aux devoirs de la magistrature consulaire.

Je salue ceux qu'à mon tour — avec quelle moindre autorité, certes ! — j'ai dû initier à ces mêmes devoirs : MM. BÉNASSY et SAPANET, que j'ai la satisfaction de compter au nombre de mes assesseurs les plus dévoués.

L'organisation des services du Tribunal ne m'a pas permis de collaborer d'aussi près avec M. VICTOR, autre juge consulaire sorti de vos rangs ; mais je puis lui rendre hommage : que tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre se plaisent à reconnaître son zèle et sa compétence.

A un autre membre de votre Association, qui fut aussi membre de notre Tribunal, j'aurais été heureux de serrer, ce soir, très cordialement la main, si un deuil cruel ne l'avait empêché d'assister à cette belle fête corporative : c'est de l'honorable M. CLÉMENT que je veux parler.

Ensemble nous entrâmes au Tribunal et, de notre commune collaboration à ses travaux, naquit entre nous une sincère sympathie et — j'ose croire qu'il ne me démentirait pas — une définitive amitié.

Vous le voyez, Messieurs, à chaque instant de ma judicature il m'a été donné de nouer les plus agréables relations avec ceux de vos collègues que vous avez envoyés siéger au Tribunal de commerce.

Si j'ajoute que j'y fus présenté moi-même par la Chambre syndicale de l'Ameublement, qui entretient avec la vôtre de si excellents rapports, et qui est bien aussi un peu du Bâtiment, vous comprendrez combien je suis heureux et fier d'être des vôtres ce soir, et vous croirez à la sincère cordialité avec laquelle je lève mon verre, au nom du Tribunal de commerce, à la prospérité toujours croissante de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, à son Président, aux juges consulaires qui ont honoré et à ceux qui honorent encore cette Chambre syndicale, si importante et si florissante.

Quand le Président réclame l'attention de l'assistance pour entendre M. le Maire de Lyon, et que ce dernier se lève, c'est une unanime acclamation dans la salle pour saluer le magistrat municipal.

M. HERRIOT, dans la forme attrayante et le langage élégant qui lui sont familiers, s'associe aux félicitations et aux hommages qui viennent d'être adressés au Président de la Chambre syndicale. En entendant les précédents orateurs, il songeait qu'il lui serait difficile de rien ajouter à leurs excellents discours et, se souvenant qu'il est professeur de l'Université, il se proposait de faire un discours en latin ; mais, dit-il finement, M. Isaac l'a devancé dans l'emploi de cette langue.

M. Herriot se considère un peu comme un entrepreneur de travaux publics et s'intéresse à tout ce qui touche la Chambre syndicale dont il est l'hôte : il associe à la même sollicitude les ouvriers, qui ne peuvent être oubliés, parce qu'ils sont les artisans de la fortune publique. Parlant des bonnes relations existant entre l'Administration et la Chambre syndicale de Lyon, il signale que la question de l'apprentissage dont on a parlé est une de ses plus grandes préoccupations, ainsi que la prospérité des industries du bâtiment, si intimement liée à la prospérité générale d'une grande cité ; aussi,

faisant allusion à la suppression des octrois, dont le remplacement par des taxes frappant les matériaux de construction et la propriété bâtie, a causé un arrêt complet dans la construction, il déclare qu'il s'efforcera, autant qu'il sera possible, d'en atténuer les fâcheuses conséquences.

L'Administration municipale, continue le Maire, a le devoir d'entreprendre de grands travaux : elle le doit autant aux ouvriers, qui demandent les moyens de gagner leur vie, aux entrepreneurs qui sont en droit de compter sur une juste et légitime rémunération de leurs peines, et à la cité elle-même, dont l'essor est lié aux embellissements et aux améliorations à réaliser ; aussi est-il fermement disposé à favoriser la reprise des grands travaux et, par suite, la fortune publique.

Rappelant le programme de travaux publics qu'il a soumis ces jours-ci, au moment où le Conseil municipal va se représenter devant les électeurs, et dont le total atteint 34 millions, qui pourront être réalisés sans que le montant des impôts s'élève d'un centime, il parle du projet de désaffectation de l'Hôtel-Dieu, qu'il estime une œuvre d'intérêt général pour laquelle il fait appel au concours de toutes les bonnes volontés. Il faut, dit le Maire de Lyon, que cette question rentre dans le domaine de l'étude et de l'action et que la politique soit mise, pour cela, de côté.

Il ne faut pas renouveler les déboires du quartier Grôlée, qu'il a eu le souci de liquider ; pour cela — et là peut se manifester utilement le rôle des Syndicats — il faut écarter des affaires publiques tous les entrepreneurs véreux qui amoindriront le prestige de la corporation.

Il faut que le projet soit étudié avec toute la compétence, la probité et la loyauté qui forment l'apanage des entrepreneurs lyonnais, et, quand un faisceau solide de constructeurs sera prêt à se mettre à l'œuvre, après entente avec le Conseil des Hospices, la Municipalité verra dans quelle mesure elle peut contribuer à la transformation.

M. Herriot termine en rendant un hommage mérité à l'honnêteté foncière des entrepreneurs lyonnais, qui savent maintenir l'équilibre entre eux et leurs ouvriers, dignes d'intérêt. Il lève son verre à la corporation des entrepreneurs, à sa bonne réputation, à la conciliation des intérêts privés et publics et à l'harmonie entre tous les citoyens.

M. LUTAUD, préfet du Rhône, se félicite d'être l'invité de la Chambre syndicale, dont les membres constituent l'armée du travail et, par conséquent, l'armée de la paix.

Après avoir fait l'éloge de leurs qualités — savoir, conscience et expérience — il déclare qu'il contresignera de toutes ses forces les projets de travaux et d'embellissement dont on vient de parler, faisant en passant ressortir que, par une anomalie bizarre, la Ville de Lyon, encore en tutelle, a besoin de l'approbation préfectorale. Rappelant le mot de Gambetta : « Le progrès n'est que le développement de l'ordre », M. Lutaud estime que les conflits entre le travail doivent être discutés et examinés, et que c'est ainsi qu'on obtiendra les améliorations sociales nécessaires.

En terminant, il fait l'éloge de l'esprit d'ordre, dont seul le développement assure le progrès d'une démocratie et, après avoir protesté de son dévouement, félicite la Fédération de l'honneur, de la conscience, de la droiture et de la loyauté de ses membres qui, tous, collaborent utilement à la prospérité du pays.

M. CADOT, de Mâcon, clôt la série des toasts en faisant un rapide historique de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, née dans la ville dont il est le délégué et dont il apporte les vœux. Il salue son compatriote éminent, M. Ch. Lutaud, préfet du Rhône.

C'est ainsi que prend fin cette réunion grandiose, dont l'organisation avait été confiée à une Commission composée de M. Bardot, président ; MM. Gayetti, Chapeaux, Buttin et Grépat, qui se sont acquittés à merveille, et aux félicitations de tous, de leur mission si délicate.

CONCOURS

LYON

ARCHITECTE ADJOINT ET VÉRIFICATEURS

Mardi 17 mars, à 9 heures du matin, il sera procédé, à l'hôtel de ville de Lyon, à un concours d'admissibilité à l'emploi d'architecte adjoint et un concours d'admissibilité à trois emplois de vérificateurs. Les pièces à l'appui de la demande d'inscription devront être adressées, au plus tard le 10 courant, au Maire de Lyon. Les candidats devront justifier, pour le poste d'architecte adjoint, qu'ils ont accompli un stage professionnel de cinq ans au moins dans un cabinet d'architecte et, pour les places de vérificateurs, d'un stage minimum de deux ans dans un cabinet d'architecte ou de géomètre.

ANTIBES

CAISSE D'ÉPARGNE

Le projet de construction d'un hôtel de Caisse d'Épargne à Antibes est mis au concours.

Toutes les pièces s'y rapportant sont déposées à la mairie, où les intéressés peuvent s'adresser.

DANEMARK

CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE

Le *Moniteur officiel du Commerce* a publié, le 7 novembre 1907, sous la rubrique « Divers », un avis relatif à l'ouverture d'un concours international d'architecture à Copenhague.

Le programme détaillé de ce concours, qui intéresse les architectes, ingénieurs et jardiniers-paysagistes français, vient de parvenir à l'Office national du Commerce extérieur (2^e Service), 3, rue Feydau, Paris (2^e), où on peut le consulter tous les jours non fériés, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures.

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES ENTREPRENEURS DE L'EST ET DU SUD-EST

L'Assemblée générale de la Fédération des Entrepreneurs de l'Est et du Sud-Est a eu lieu à Lyon, jeudi 27 février, à 2 heures.

M. BERLIE a été réélu président par acclamation.

Le Bureau est ainsi constitué :

Présidents d'honneur : MM. BOULLAY, de Mâcon, et BORNAREL, président de la Chambre syndicale et président du Tribunal de commerce de Villefranche-sur-Saône.

Président : M. C. BERLIE, président honoraire de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon.

Vice-Présidents : MM. PÉTAVIT, président de la Chambre syndicale de Lyon ; ROCHE, président du Syndicat général de la Loire ; VILLERET, président honoraire de la Chambre syndicale de Dijon ; PROST, président de la Chambre syndicale et juge au Tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône.

Secrétaire : M. LAFOSSE, de Lyon.

Trésorier : M. BUTTIN, de Lyon.

Rapporteur : M. SAPANET, juge au Tribunal de commerce de Lyon.

Secrétaires adjoints : MM. ELY, président de la Chambre syndicale de la Savoie ; MONTPEYROUX, président de la Chambre syndicale de Bourg ; CHAMONARD, de Mâcon ; RENAULT, président de la Chambre syndicale de Nevers.

Les Chambres syndicales affiliées sont celles de : Annecy, Annonay, Besançon, Bourg, Bourgoin, Cannes, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Dôle, Givors, Union des Syndicats de Grenoble, Lons-le-Saunier, Lyon, Mâcon, Moulins, Neuville, Nevers, Roanne, Saint-Chamond,

Saint-Etienne, Trept, Tournus, Valence, Vienne, Villefranche-sur-Saône.

ENTREPRENEURS MENUISIERS DE GRENOBLE

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de menuiserie de la ville de Grenoble a procédé à l'élection de son Bureau, qui sera composé, pour l'année 1908, ainsi qu'il suit :

Président : M. Eugène GAUTIER, place Malakoff, 7 ;
Vice-président : M. DÉCHAUX, rue Beyle-Stendhal, 10 ;
Trésorier : M. Joseph GIRARD, cours Berriat, 3 ;
Secrétaire : M. ROCHAS, rue Saint-Nizier, 8 ;
Secrétaire adjoint : M. PIZAMIGLIO, rue du Faubourg-Très-Cloîtres, 33.

SYNDICAT GÉNÉRAL DES INDUSTRIES DU BATIMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Conformément à l'article 34 des statuts, les 2^e, 3^e et 13^e groupes syndicaux ont procédé à l'élection de leurs présidents et vice-présidents. Il en a été de même pour le 9^e groupe, qui devait renouveler son Bureau par suite de la fusion du Syndicat des serruriers. Des procès-verbaux de chaque réunion, il résulte que sont nommés :

Pour le 2^e Syndicat (maçonnerie) :

Président : M. P. FERRAT.

Vice-président : M. FLASSEUR.

Pour le 3^e Syndicat (fontainerie, assainissement) :

Président : M. BARIELLE.

Vice-président : M. DALMAS.

Pour le 13^e Syndicat (constructions mécaniques) :

Président : M. D. STAFFER.

Vice-président : M. PRUDHON.

Pour le 9^e Syndicat (serrurerie) :

Président : M. COMTE.

Vice-président : M. DAoust.

ENTREPRENEURS DU BATIMENT D'HYÈRES (Var)

Les Entrepreneurs des différentes corporations composant le Bâtiment dans la région d'Hyères ont définitivement installé leur Syndicat. Le Bureau est ainsi composé :

Président : M. L. QUILLIER.

Vice-présidents : MM. E. SALUSSE et ISNARD.

Trésorier : M. Siméon ALEXANDRE.

Secrétaires : MM. Paul ROGGERONNE et BARBAROUX.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALPES-MARITIMES. — Une subvention de 15.000 francs vient d'être mise à la disposition de la commune de Vallauris pour l'agrandissement de l'hôpital.

ARDÈCHE. — Le Maire d'Annonay est autorisé à emprunter une somme de 149.977 francs pour la construction d'un abattoir.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — La Commission administrative des Hospices d'Aix vient d'approuver le projet de remaniement et de réparations générales de l'asile des vieillards incurables de la ville d'Aix. Ce projet se compose de six lots : 1^{er} lot, maçonnerie, 33.364 francs ; 2^e lot, menuiserie, 3.085 francs ; 3^e lot, serrurerie, 2.639 francs ; 4^e lot, zinguerie et plomberie, 2.630 francs ; 5^e lot, peinture et vitrerie, 3.020 fr.

DOUBS. — Suivant le projet de dépenses prévues par le service de l'architecture de Besançon, les travaux à effectuer au Lycée de jeunes filles entraîneront une dépense de 690.613 francs. L'Etat prend à sa charge la moitié de ces frais. — Un crédit de 1.800 francs est inscrit au budget pour la réparation du calorifère du Kursaal. — 7.153 fr. 25 serviront à apporter des améliorations aux services intérieurs du théâtre.

GARD. — Le Conseil municipal va s'occuper de l'annexion du Musée d'histoire naturelle du Musée Emilien Dumas de Sommières, à Nîmes. Les travaux d'aménagement s'élèveront à la somme de 3.640 francs, non compris la construction des meubles et vitrines.

GERS. — D'importants travaux d'agrandissement vont être entrepris à l'hôpital d'Auch, la dépense s'élève à 155.000 francs.

SAVOIE. — La Société des Grands Hôtels Parisiens a décidé la construction, à Aix-les-Bains, d'un nouvel hôtel dénommé hôtel Mirabeau, qui comprendra 150 chambres, coûtera la somme de 1.200.000 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

Le vote pour la médaille du Salon de 1908 aura lieu lundi 16 mars courant, de 2 heures à 3 heures, au Palais Municipal, quai de Bondy. Le vote par correspondance n'est pas admis.

L'Exposition de cette année se signale, indépendamment de l'intérêt des œuvres d'art que nous examinerons d'autre part, par diverses améliorations qui méritent d'être mentionnées. Le grand hall du rez-de-chaussée est entièrement consacré à la sculpture et à la gravure en médailles, dont la mise en valeur est ainsi facilitée ; quant à l'architecture, elle est exposée dans la salle nord de l'entresol, largement éclairée à la lumière artificielle. Enfin, dans un autre ordre d'idées, un buffet, tenu par le Restaurant Français, Milliet, permettra aux personnes qui font de longues visites au Salon de se restaurer ou rafraîchir dans d'excellentes conditions.

Election au Conseil des Prud'hommes.

Les électeurs patrons des deux sexes de la 1^{re} catégorie (section du Bâtiment et des Industries diverses) sont convoqués pour le dimanche 15 mars courant, en vue de procéder à la nomination d'un prud'homme, en remplacement de M. Percherancier, décédé (fin de mandat 1911). Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et clos à 4 heures du soir.

Comité du Patronage des Habitations à bon marché.

Le 22 janvier dernier, a eu lieu, à la Préfecture du Rhône, la première réunion du Comité de patronage des Habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale, institué par décret du 5 juin 1907, et dont nous avons publié la composition dans notre numéro du 16 janvier dernier.

M. le Préfet du Rhône a procédé lui-même à l'installation du Comité et le Bureau a été ainsi constitué :

Président : M. ROBIN, vice-président du Conseil général du Rhône.

Vice-président : M. Paul PIC, conseiller municipal de Lyon, professeur à la Faculté de droit.

Trésorier : M. FLURER, professeur à la Faculté de droit.

Secrétaire : M. BERTHIER, ingénieur civil, membre de l'Institut des Actuaires français, actuaire-conseil à Lyon.

Le Comité réserve le meilleur accueil à tous les projets et études qui lui seront soumis et examinera avec toute la bienveillance et la célérité possibles les demandes qui lui seront faites. Il rappelle aux intéressés qu'ils peuvent toujours s'adresser à lui pour les conseils et demandes qu'ils auraient à formuler et se rapportant à une des nombreuses attributions sociales qui lui sont dévolues par la loi du 12 avril 1906.

La question de l'apprentissage et la Société Centrale des Architectes.

Par une circulaire en date du 7 février, signée de M. Julien Guadet, président, la Société Centrale des Architectes

fait appel à tous les architectes de France en vue de créer les ressources nécessaires à l'œuvre sociale de l'Apprentissage.

Parmi les moyens financiers proposés, la circulaire indique la retenue de 1/2 pour 100 au maximum sur le montant des mémoires réglés, soit en travaux neufs, soit en entretien.

Une dérivation de l'Ain pour la production de la force motrice.

L'ingénieur en chef du département de l'Ain a donné connaissance au Conseil général d'un projet présenté par la *Société Lyonnaise de Travaux publics*, consistant à dériver la rivière d'Ain, immédiatement en aval du confluent de la Bienne, un débit moyen de 11 mètres cubes et demi, jusqu'au voisinage de Lyon, dans un réservoir situé à 115 mètres au-dessus du Rhône, en vue de la création d'une force motrice de 12 à 13.000 chevaux.

Dans la traversée des Dombes, un volume de 1 mètre cube par seconde pourrait être affecté à l'alimentation des étangs pendant la sécheresse.

La dépense est évaluée à 25 millions de francs, non compris le matériel de l'usine de production de force.

Congrès mixte d'Architectes et d'Entrepreneurs.

Le Syndicat général d'entrepreneurs de Rouen a conçu l'idée originale, mais en réalité très rationnelle, de provoquer la réunion d'un Congrès mixte d'architectes et d'entrepreneurs. Il a présenté à ce sujet à Bordeaux la proposition suivante :

« Le Congrès, après avoir entendu la lecture du rapport, en approuve les termes et demande à la Fédération de bien vouloir faire les démarches nécessaires dans le but de provoquer et d'assurer la réunion d'un Congrès mixte des Sociétés d'architectes et d'entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics et qui se tiendrait à Paris dans le courant de l'année 1908. »

Le but visé est l'établissement de séries de prix.

Le rapport considère que « les architectes sont le seul obstacle à vaincre dans l'accomplissement si logique et si naturel, par les entrepreneurs, de ce devoir envers tous et envers eux-mêmes, qui est de fixer les prix de revient et les frais généraux inhérents à leur industrie ».

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

28 Février 1908

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné	170 »	175 »
— en planche rouge	210 »	215 »
— — — jaune	175 »	180 »
Etain Banca en lingots	355 »	360 »
— Billiton et détroits en lingots	340 »	345 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	42 50	44 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	48 »	49 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	52 »	53 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	72 »	73 »
— — — Autres marques	69 »	70 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	300 »	325 »
— laminé	400 »	425 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 50	23 »
Fer à double T, AO	23 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 50	24 50
Mercure	» »	» »

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 48011

Tirage : 31 OCTOBRE 1908

LOTERIE

Le Billet : 1 FRANC

L'ŒUVRE ANTI-TUBERCULEUSE

Autorisée par la Chambre des Députés et par Arrêté du Ministre de l'Intérieur

Siège Social à NANTES, (5 rue Boileau)

434 lots
en espèces
pour

200.000 FRANCS

1^{er} Gros lot : 100.000 fr. — 2^e, 25.000 fr. — 3^e, 10.000 fr.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, dépositaire général pour la Région, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0.15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, armoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDEOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la **TEINTURE** et du **NETTOYAGE** de tout ce qui concerne
L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

STOPPAGE ET DELUSTRAGE

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 3 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRICKS. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63. Rue de la Villette, LYON

Demandez partout l'ÉLIXIR SAINT-PIERRE

Liqueur de Table de première marque.

BIEN EXIGER LA MARQUE

Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste

3, place Meissonier, à LYON

L. Poncet & L. Lacroix

ANCIENNES MAISONS

CHOLET & REZARD et CHARGNIOUX

31, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

TELEPHONE 7-81

MARSEILLE, Allée des Capucines, 47

**ENTREPRISE GÉNÉRALE
D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**

Lumière, Sonneries

TELEPHONES, PARATONNERRES

Personnel de choix pour installation
de Châteaux, Villas, Hôtels, Appartements

Etudes, Devis sur demande de MM. les Architectes

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vallière

Brevet Français 305.112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas